



Paris le 17 janvier 2022

Lettre ouverte au Président de la République

Monsieur le Président de la République,

Nous venons de franchir le seuil de l'année 2022, la dernière de votre mandat. Il y a bientôt 5 ans, vous preniez un engagement en qualité de candidat (lettre du 18 mars 2017) : « *Je protégerai le pouvoir d'achat des personnes retraitées. Nous ne toucherons pas au niveau des pensions* ». Force est de constater qu'une fois élu, vous avez emboîté le pas de vos prédécesseurs en accélérant la cadence ! Hausse de 25% de la CSG, gel de la revalorisation des pensions deux années de suite puis sous indexations manifestes particulièrement pour 2021 à un moment où l'inflation galopante affecte durement et durablement des produits de base comme l'énergie, l'alimentation, les transports, ... qui correspondent à des dépenses contraintes. Les pensions sont ainsi en retard sur l'évolution des prix et plus encore sur celle des salaires et ce alors que les profits des plus riches augmentent. Nous n'oublions pas les propos de membres de votre gouvernement contre les personnes retraitées jugées nanties à 2 000 € mensuels les mesures touchant au montant des APL. Pourtant, dans notre pays, plus de 5 millions de personnes retraitées connaissent des difficultés monétaires, et plus d'un million d'entre elles se situent sous le seuil de pauvreté et depuis 2014, le pouvoir d'achat des retraités a fortement diminué, de près d'un mois de pension par an !

La pandémie a révélé les failles de notre système de santé (résultat de politiques régressives successives) qui ont eu des conséquences fatales pour nombre de personnes âgées privées des soins hospitaliers requis. Nous ne voyons pas les améliorations promises en lits, personnels et matériels ; c'est même à des nouveaux reculs que nous assistons. Ce recul ne se manifeste pas seulement dans la santé mais dans tous les Services Publics. Fermeture systématique des services de proximité et fracture numérique ont pour résultat l'isolement et la solitude des retraités et personnes âgées. S'il est pourtant un domaine à renforcer, c'est bien le Service public notamment de santé à même de prendre en charge, en proximité, les besoins des populations.

L'abandon de la loi « Grand âge et Autonomie » que votre gouvernement présentait comme une des « mesures phares » de votre quinquennat, confirme le peu d'intérêt que vous portez aux personnes âgées. L'urgence est pourtant, là encore, reconnue par l'expertise d'organismes officiels. Les manques en personnels, en établissement comme à domicile et les restes à charge insupportables continueront de plonger des personnes âgées et leur famille dans la détresse. Les personnels et l'encadrement dénoncent régulièrement cette situation. C'est indigne d'un pays qui refuse aux plus fragiles ce qu'il accorde généreusement aux plus fortunés pour accroître leur richesse. Il s'agit au contraire de promulguer une loi ambitieuse, à la hauteur des demandes et des attentes.

Dans votre lettre du 18 mars 2017, vous vous engagez à « valoriser [le] rôle indispensable [des retraité-e-s] dans la société » mais vous avez toujours refusé de nous recevoir et vous n'avez jamais eu le moindre mot contre les scandaleuses campagnes de « stigmatisation contre les vieux ». L'absence de ministère dédié est la preuve du mépris vis-à-vis des 17 millions de personnes retraitées que nous représentons.

En 2021, la réponse des personnes retraitées a été claire : à l'appel de nos organisations, elles ont manifesté, en dépit de la pandémie, à trois reprises : le 31 mars, le 1^{er} octobre et le 2 décembre où 25 000 personnes dans la rue à Paris ont exprimé colère et revendications. Les alertes de nos organisations ont été nombreuses auprès des Préfectures, des élus, des ARS et dans les quelques lieux de représentation où nous siégeons, CDCA et HCFEA...

Aujourd'hui, en janvier 2022, nos organisations continuent d'exiger la suppression de l'augmentation de la CSG pour toutes les pensions, leur indexation sur l'évolution des salaires, le rattrapage des pertes de pouvoir d'achat enregistrées depuis 2014 et l'attribution des pensions de réversion sans conditions de ressources ni d'âge.

La retraite est un droit lié au statut d'ex salarié, ce n'est pas une prestation sociale. Les personnes retraitées n'attendent pas de la compassion mais une vraie justice sociale permettant de vivre dignement.

Pour les neuf organisations de retraité·e·s :

Marc Bastide (UCR-CGT, 263 rue de Paris, 93515 Montreuil cedex)
Didier Hotte (UCR-FO, 141 avenue du Maine, 75680 Paris cedex 14)
Jacqueline Valli (UNAR-CFTC, 45 rue de la Procession, 75015 Paris)
Marylène Cahouet (FSU, 104 rue Romain Rolland, 93260 Les Lilas)
Gérard Gourguechon (UNIRS-Solidaires, 31 rue de la Grange aux Belles, 75010 Paris)
Jacques Fogliarini (FGR-FP, 20 rue Vignon, 75009 Paris)
Roger Perret (Ensemble & solidaires - UNRPA, 47 bis rue Kléber, 93400 St Ouen)
Michel Denieault (LSR, 263 rue de Paris, 93515 Montreuil)